

Demande de levée de l'immunité de Czesaw Adam Siekierski

2015/2241(IMM) - 13/01/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant à l'unanimité le rapport d'Heidi HAUTALA (Verts/ALE, FI), la commission des affaires juridiques a recommandé que le Parlement européen lève l'immunité de Czesaw Adam SIEKIERSKI (PPE, PL).

Les députés rappellent que le procureur général de Pologne a transmis une requête de l'Inspection générale polonaise de la circulation routière demandant la levée de l'immunité de Czesaw Adam Siekierski, député au Parlement européen élu pour la Pologne, pour une infraction de roulage. Les faits qui lui sont reprochés concernent un excès de vitesse constaté par l'Inspection polonaise de la circulation routière le 10 janvier 2015, dans une zone où il aurait dû rouler à 50 km/h (et non 77 km/h comme constaté par radar).

Sachant que l'infraction présumée n'a pas de lien direct ou évident avec l'exercice, par Czesaw Adam Siekierski, de ses fonctions de député au Parlement européen et qu'en outre la commission parlementaire ne trouve aucune preuve de *fumus persecutionis*, c'est-à-dire des indices suffisamment sérieux et précis indiquant que ces poursuites ont été engagées dans le but de porter préjudice à la carrière politique du député concerné, la commission des affaires juridiques recommande que le Parlement européen **lève l'immunité parlementaire de Czesaw Adam Siekierski.**